es documents de Mobilisation disparus ?

Un "potin" de Quartier-Général à Lille, autour du départ général Crémer, chef du 1er corps.

s Bruxellois ont dû avoir un moment otion en lisant jeudi soir dans le jour- belge la **Dernière Heure** une information ationnelle : **Disparition de Documents de ilisation à Lille, au Quartier Général. — Ministre a été informé.**

était la courte nouvelle qu'on va lire et le correspondant lillois de la **Dernière re** aurait adressé à son journal :

le, jeudi. — Je tiens de source certaine que documents intéressant la mobilisation du ier corps d'armée auraient disparu du quar- général de Lille. Cette disparition aurait été latée à la suite d'une transmission de pou- à une date assez récente. Le ministère Guerre a été informé, mais l'administra- militaire n'a jusqu'ici rien laissé transpi- concernant cette grave affaire, sur laquelle ent à observer un secret rigoureux.

sait que le premier corps est devenu un s de couverture, destiné à opérer avec le ième corps (Amiens) sur la frontière belge ns de mouvement débordant de l'offense en- e sur la'lle gauche des troupes françaises.

ncore des documents militaires qui au- t disparu? L'abbé Heurtebout opérerait-il lle ?»

s Belges, qui redoutent toujours une in- on allemande en cas de guerre, pouvaient rmer et, parodiant un mot de la Dubarry, ier : La France, ta mobilisation f... le p !

⁂

ais rassurons un peu nos voisins de Bru- s.

en entendu au Quartier Général de Lille e sait rien.

le général Franchet d'Esperey, com- dant le 1er corps, est en permission. M. le nel de Lardenelle, chef d'état-major, est permission. Il reste dans les bureaux des iers qui observent, par consigne, le secret toutes choses, et des planton qui regar- passer les tramways...

Quartier Général n'est pas en émoi.

le général Gallet, commandant de place, re l'intérim de la direction du 1er corps. non plus ne sait rien. Il est stupéfait par nce de cette nouvelle. Il déclare : « S'il rait eu un événement de cette gravité le ral Franchet d'Espérey m'en eût averti. l me m'a entretenu de rien de semblable. e sais pas du tout ce que veut dire cette de la **Dernière Heure**... journal du soir... eu de bluff, sans doute... »

illà pour le côté officiel.

⁂

quelle « transmission de pouvoirs » le espondant lillois de la **Dernière Heure** l allusion ?

la nomination de M. Franchet d'Espérey, me commandant du 1er corps, en rempla- nt de M. le général Crémer ; ce qui eut en 1913. C'est évident. Une personnalité informée nous a dit :

On a colporté cette histoire que M. Crémer , vis-à-vis de son successeur, des diver- es de vues très marquées et qu'en quit- son poste il aurait emporté du Quartier éral des documents...

Quels documents ? Pas des pièces affi- es, ni de mobilisation, bien sûr ; des no- des renseignements à caractère person- probablement. C'était son droit. Il n'y en d'extraordinaire à cela.

Du reste depuis 1913 les documents de lisation ont été changés. Il y a eu, en des modifications importantes au dis- if de mobilisation pour le 1er et le 2e s, de Lille et d'Amiens, lorsqu'on envi- a sous un jour nouveau l'hypothèse de énétration des armées allemandes à tra- la Belgique. Les besoins d'une défense e du côté de la Meuse belge, de la Sam- des Ardennes nécessitèrent des remanie- dans les ordres des corps de troupes du .

En 1913, encore des changements. Tout onde sait que vers cette époque le départ petits chasseurs de Lille fut décidé et garnisons imprévues furent assignées à res régiments.

En 1914, modifications sur toute la ligne. est devenu le « dépôt » de mobilisation eux régiments qui n'y sont pas en temps aix. Des cuirassiers sont venus à Douai. illerie a été répartie suivant un plan très rent de celui d'autrefois...

Quand bien même des documents de 1913 ient pu être enlevés au Quartier Géné- ils n'auraient plus qu'un intérêt rétros- f, c'est dire tout ce qu'il y a d'exagéré — ne pas dire fantaisiste — dans l'infor- on de la **Dernière Heure...** »

Il doit donc rester quelque chose de la elle lancée par notre confrère belge, c'est le est un écho mal interprété des bruits nt couru lors du départ de M. le général ner. Le reste n'est que « zwanze », pour r comme M. Beulemans.

ALEX WILL.

ssassinat de Villers-Campeau

SCLET ENTRE DANS LA VOIE DES AVEUX

nile Sorlin, celui qui, selon toute vraisem- ce, a joué le principal rôle dans l'assas- t de Mlle Mio, la vieille débitante de Vil- Campeau, ne sera pas interrogé avant ques jours.

a en effet demandé à être assisté d'un at et l'on va lui en désigner un d'office. n attendant qu'on lui ait désigné un défen- , il a donc devant lui quelques jours de t.

M. CERTEUX INTERROGE MASCLET

asclet, lui, a bénévolement renoncé à se assister d'un avocat. Vendredi, M. Cer- l'a fait amener à son cabinet et l'a lon- ment interrogé.

asclet avait revêtu la tenue pénitentiaire portait les sabots réglementaires qui sem- ent le gêner beaucoup.

urant la traversée des rues de la ville, le e homme n'a cessé de balisser la tête. Il t perdu beaucoup de son assurance de la le et c'est l'air fort inquiet qu'il entra dans abinet de M. Certeux.

LE COMMENCEMENT DES AVEUX. ORLIN A PROPOSÉ DE FAIRE LE COUP »

e juge d'instruction cherchait surtout à éta- une parfaite cohésion entre certains points l'enquête de la police mobile.

asclet a commencé d'abord par renouveler déclarations de la veille. Cependant, il se pa à plusieurs reprises et sembla fort trou- quand on lui fit remarquer certaines con- dictions gênantes, de son récit.

l'interrogatoire, commencé à cinq heures, suspendu à six heures.

Certeux eut alors une longue conversa- avec le Procureur de la République, à la le de laquelle fut repris l'interrogatoire qui prit fin qu'à sept heures et demie du soir. ousé dans ses derniers retranchements. asclet a commencé à faire des déclarations peuvent être considérées comme des demi- ux.

a reconnu qu'après avoir quitté le 18, à heures du soir le cabaret Parthenbe, à ellion, Sorlin et lui étaient dirigés vers illes.

un-kilomètre environ de Villers-Campeau, pont de la bifurcation du chemin de fer, lin s'était arrêté.

Il me proposa alors, dit Masclet, de faire coup, l'aller chez une vieille qui demeu- rait pas bien loin d'ici et chez qui on avait chance de trouver beaucoup d'argent ».

« SORLIN A PEUT-ÊTRE FAIT LE COUP »

« Je n'ai pas voulu répondre à cette propo- sition, a continué Masclet, et pour rester en route, j'ai prétexté un besoin pressant.

» Sorlin m'a laissé... Il est parti seul et est revenu une demi-heure après. Il ne m'a pas dit ce qu'il avait fait et je ne lui ai rien de- mandé. C'est peut-être lui qui a fait le coup, mais je n'en sais rien ! »

Comme on le voit, cette grave déclaration de Masclet fait espérer des aveux complets à bref délai.

M. Certeux a fait remarquer à Masclet que la veille encore il avait déclaré à la police mobile qu'étant fatigué, il avait dormi le long de la route.

« Pourquoi donc, lui a-t-il demandé, avoir ainsi travesti la vérité ? »

Masclet a paru fort gêné.

« Je ne me suis pas arrêté pour dormir, a-t-il dit. Je voulais quitter Sorlin, et comme je vous l'ai dit je lui ai dit que j'avais un besoin pres- sant à satisfaire !

» Quand Sorlin est venu me retrouver, il portait sur le nez une égratignure toute fraî- che ».

M. Certeux n'a pas insisté davantage. Il compte reprendre l'interrogatoire de Masclet dans quelques jours, lorsque le prisonnier aura eu le temps de réfléchir.

Mais, dès maintenant, il semble certain qu'on tient bien les assassins de Mlle Mio. Il reste à établir la part de culpabilité de cha- cun.

SORLIN INCULPÉ D'ATTENTAT AUX MŒURS A EMERCHICOURT

Emile Sorlin, inculpé du meurtre de Mlle Mio, est l'objet d'une enquête par le Parquet de Valenciennes pour un attentat à la pudeur que cet individu commit le 23 juin dernier, à Emerchicourt.

Vers sept heures et demie du matin, Sorlin vint trouver Mlle Germaine D..., 16 ans, do- mestique, chez M. Cousin, cabaretier à Ani- che, qui travaillait dans un champ, au lieudit « Vicoignette ».

Sorlin s'approcha d'elle.

« Je vais travailler avec vous », lui dit-il. Mais Mlle D... repoussa cette offre et se sauva.

Sorlin la poursuivit. Et, l'ayant rejoinde, il la saisit à bras-le-corps, la renversa et tenta d'abuser d'elle.

Mais Mlle D... se débattit violemment.

Sur ces entrefaites, arriva le garde-champê- tre Léopold Liénard

Celui-ci voulut saisir Sorlin, mais le gredin lui porta quelques coups de pied.

Emile Sorlin, né le 8 novembre 1889, à Car- nières, a déjà subi une dizaine de condamna- tions pour coups, violences et vols.

Cour d'Assises du Nord

Audience du vendredi 24 Juillet

Le drame à la hache de Guesnain

Nous avons relaté en son temps le terri- ble drame de l'ivresse qui se déroula à Gues- nain le 30 mars dernier : le belge Edmond Vandenbouhede, 47 ans, ouvrier maçon, égorgea littéralement à coups de hache sa maîtresse, Julie Dewachter, femme Missian, âgée de 53 ans.

On n'a pas oublié l'émotion que provoqua dans toute la région cet effroyable crime.

Voici les faits exposés dans l'acte d'accu- sation.

LE CRIME D'UNE BRUTE

Le 30 mars 1914, Vandenbouhede Edmond, 47 ans, qui vivait en concubinage avec Julie Dewachter, femme Missian, au lieu dit « le Marais », à Guesnain, a donné la mort à sa concubine dans les circonstances suivantes : A la suite d'une discussion d'argent, survenue entre eux après leur réveil il s'empara d'une hache et frappa au cour, avec une vio- lence inouïe sa victime qui était encore au lit.

Le cadavre présentait quatre plaies résul- tant des coups portés avec cet instrument. L'une siégeait à la partie antérieure du cou qui avait été sectionné. C'est celle qui a en- trainé la mort. Une autre plaie avait son siège à la lèvre supérieure : elle avait été faite au moment où la victime mourait. Deux autres se trouvaient à la partie ex- terne du coude gauche.

Elles ont été faites d'après le médecin- légiste « post mortem », ce qui prouve avec quel acharnement le meurtrier a frappé.

C'EST LA VICTIME QUI A COMMENCÉ

Vandenbouhede reconnait avoir porté des coups de hache. Mais il a prétendu que sa maîtresse l'avait d'abord frappé avec des savates et menacé avec un couteau de cui- sine. Il a déclaré ensuite que Julie Dewach- ter lui avait porté un coup de hache sur le milieu de l'épaule gauche.

Mais les constatations du médecin-légiste contredisent formellement cette allégation de l'accusé.

Dans son dernier interrogatoire il a dé- claré : « Si j'ai tué Julie, c'est parce qu'elle refusé de me rendre l'argent provenant de la vente des quatre poules. »

LA QUESTION DE LA PRÉMÉDITATION

La veille du crime Vandenbouhede était allé en effet chez sa voisine Alice Lemaitre lui vendre quatre poules moyennant 12 fr. *qui lui furent payées immédiatement.*

Le soir du même jour il passe chez Lemai- tre Alice et lui dit qu'il allait mettre Ju- lie à la porte de chez lui et jeter ses loques à la cour parce qu'il ne voulait plus d'elle ayant trouvé une veuve qui allait venir de- meurer avec lui !

Le lendemain 30 mars, vers 6 heures et demie du matin, Lemaitre Alice se rendit chez Julie Dewachter. Cette femme était couchée. Vandenbouhede qui paraissait fort en colère, dit au témoin : « Elle a pris mes sous et ne veut pas me les donner, je les avais cachés sur une planche. »

Julie Dewachter avait répondu : « Moi, pas pris sous. »

Montrant le poing à sa maîtresse, Van- denbouhede lui dit : « Si tu ne veux pas me les donner, je te tuerai ! »

Comme il s'avançait vers elle pour lui donner une gifle le témoin le repoussa et le calma.

Alice Lemaitre rentra chez elle et revint avec une tartine pour Julie Dewachter. Elle vit alors Vandenbouhede retirant sa mai- tresse de son lit, la tenant par ses bras, puis lui lâchant la tête qui tomba sur le rebord du fourneau de cuisine et de là sur le car- relage de cette pièce, pendant qu'il lui main- tenait les pieds en l'air.

Vandenbouhede lâcha alors complètement le corps. Le témoin sortit à ce moment pour aller chercher du secours. En partant, Alice Lemaitre aperçut Vandenbouhede arrachant les couvertures et le matelas du lit sans doute pour y chercher son argent.

Repassant quelques instants plus tard, Alice Lemaitre vit Vandenbouhede sur le pas de sa porte qui lui dit tranquillement : « Je n'ai pas trouvé mes sous. »

« JULIE A LA TETE FENDUE »

Un quart d'heure plus tard, Vandenbou- hede arriva chez elle en état d'ébriété et lui demanda de lui prêter de l'argent. Elle re- fusa. C'est alors qu'il lui dit : « Julie est morte... elle a la tête fendue... elle ne vivra plus. »

Repoussé hors de la maison par le témoin l'accusé tomba sur le trottoir et ne se re- leva pas : il était ivre-mort, ayant absorbé près d'un tiers de litre de rhum.

Depuis quelque temps des scènes fréquen- tes avaient lieu Vandenbuhede avait l'in- tention de se débarrasser de sa maîtresse.

Le belge a déjà subi deux condamnations en France pour escroquerie et pour vol de récoltes.

En Belgique il a été condamné à un mois de prison pour adultère.

Il était considéré comme un bon ouvrier, mais s'enivrant fréquemment et très brutal quand il avait bu.

L'ATTITUDE DE L'ACCUSÉ

Vandenbouhede, un homme de petite taille, assez correctement vêtu d'un com- plet de velours gris à côtes a écouté la lec- ture de l'acte d'accusation avec une atten- tion profonde — où il semble entrer de l'an- goisse.

Il a les yeux un peu égarés de l'alcoolique, par moments il est agité de tressaillements singuliers.

Quand le président l'interroge il répond avec assez d'assurance.

VANDENBOUHEDE FAIT LE RÉCIT DU CRIME

A la demande du président, Vandenbou- hede fait le récit du crime.

Selon lui, c'est la victime qui a commencé. Il avait bu beaucoup de rhum et sous l'in- fluence de l'ivresse ne savait trop ce qu'il faisait. Une querelle a éclaté. Julie Dewach- ter lui aurait alors porté un coup de hache qui l'atteignit à l'épaule ; furieux il se serait alors emparé de l'arme et aurait frappé à son tour.

Ce récit est fait fort brièvement, d'une voix rauque.

Le président rappelle à l'accusé un propos *compromettant qu'il aurait tenu quelque* temps auparavant. « En réalité, dit-il, vous trouviez votre maîtresse trop vieille et vous vouliez vous en débarrasser pour en pren- dre une plus jeune.

Vous avez tenu un propos en ce sens, n'est-ce pas ?

VANDENBOUHEDE proteste. — Je n'ai jamais dit cela ! Je suis fort désolé de ce qui est arrivé, mais ce n'est pas de ma faute.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit tex- tuellement à un M. Boulanger : « Julie est trop « vieux »; il en faudrait « un plus jeune » (sic). Vous avez même demandé ce qu'il faudrait faire pour la faire entrer à l'hôpital.

M. Boulanger vous répondit que pour cela il faudrait d'abord voir un médecin. A cela vous avez riposté : « S'il faut un médecin, je ne veux plus. » Tout cela est formelle- ment affirmé par le témoin.

VANDENBOUHEDE. — Je vous dis que « j'ai pas dit ça ! »

On procède à l'audition des témoins :

LE DÉFILÉ DES TÉMOINS

Le premier entendu est M. BEZEGHES, maréchal-des-logis de gendarmerie à Sin-le- Noble qui vient relater les circonstances de son enquête.

Sa déposition confirme les faits exposés dans l'acte d'accusation.

Le docteur BEAUPREZ, médecin-légiste, qui a fait l'autopsie du corps de la victime expose les constatations qu'il a été amené à faire. Les coups de hache ont été portés avec une violence inouïe. La mort a dû être foudroyante.

La victime a été frappée alors qu'elle était couchée et tournée du côté de la ruelle. Elle tournait donc le dos à l'assassin.

Le docteur a examiné l'assassin Celui-ci portait bien à l'épaule une très légère égra- gnure qui ne pouvait avoir été faite par un coup de hache. Vandenbouhede prétend, on le sait, avoir été frappé par la victime. Cette version est absolument inadmissible.

Mlle LEMAITRE Alice, de Guesnain, est venue le jour du crime chez Julie Dewach- ter. Elle a vu Vandenbouhede jeter par terre sa maîtresse et se mettre à retourner les matelas, sans doute pour trouver l'argent qu'il croyait caché. « Une demi-heure après, dit-elle, j'ai vu M. Edmond (Vandenbouhede) arriver chez moi. Il m'a dit : « Julia a la tête fendue. » Il a voulu entrer. Comme il avait de mauvais yeux, je l'ai repoussé. »

VANDENBOUHEDE VOULAIT SE DÉBARRASSER DE SA MAITRESSE

Quelque temps auparavant Vandenbou- hede lui avait dit que sa maîtresse avait toujours des idées de suicide et qu'au sur- plus « il allait se débarrasser d'elle un de ces jours, pour en prendre une autre « qu'il avait en vue ».

Le Président attire l'attention des jurés sur ce point qui démontrerait la préméditation.

On entend ensuite Mlle BRILLON, caba- retière, qui dit que Vandenbouhede est venu chez elle le jeudi qui précéda le crime. Il lui raconta que sa femme était folle et qu'elle voulait se suicider. Julie Dewachter qu'elle alla voir par la suite lui affirma qu'elle n'a- vait jamais eu de telles intentions.

Vandenbouhede dit une autre fois au té- moin : « Si Julie ne s'en va pas je ferai un coup de ma main ! »

M. BOULANGER dit que la veille du cri- me, Vandenbouhede lui demanda de venir voir sa femme qui était couchée. En sor- tant le belge lui dit que sa femme était folle et qu'il voulait la faire hospitaliser. « Je ne veux plus d'ailleurs rester avec celle-là, elle est trop vieille. Il m'en faut une plus neuve », dit-il (sic).

Mme Julia DEBUCHER, 42 ans, a connu en Belgique Julie Dewachter, sur laquelle elle donne d'assez bons renseignements.

« Malheureusement, elle buvait fort », dit le témoin, et était assez mauvaise en ces cas-là ».

MISSIAN Adolphe, fils de la victime, n'a- vait pas eu de relations avec le faux-ménage depuis deux ans.

Voilà déjà longtemps, il a vu Vandenbou- hede frapper sa mère et poursuivre la mal- heureuse avec un couteau, une autre fois avec une hache. Mais c'était toujours quand il avait bu qu'il faisait ces scènes.

La liste des témoins est épuisée. La parole est au ministère public.

LE MINISTÈRE PUBLIC DEMANDE UNE TETE

M. Stemler, avocat général, dans un sobre et impitoyable réquisitoire, demande aux ju- rés de rapporter un verdict affirmatif. Il s'oppose énergiquement à l'admission des circonstances atténuantes.

« Le crime abominable, dit-il a été pré- médité. Le criminel a frappé alors qu'il n'é- tait pas ivre. C'est un homme intelligent qui savait bien ce qu'il faisait. Les circons- tances atténuantes ce les ai cherchées et je ne les ai pas trouvées ! »

Et l'éminent avocat général réclame la peine de mort.

LA PLAIDOIRIE

Me DELASSUS qui a assumé la tâche écrasante de défendre Vandenbouhede prend alors la parole.

Il montre que ce crime est le crime d'un brute « et non d'un Borgia de corons comme voudrait le faire croire M. l'avocat général.»

Une à une il reprend les charges accumu- lées par le ministère public, les discute âprement et termine par un vibrant appel à pitié du jury.

Travaux forcés à perpétuité

Après un quart d'heure dedélibération, le jury rapporte un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes.

En conséquence Vandenbouhede est con- damné aux travaux forcés à perpétuité.

⁂

Le tour de France cycliste

L'ARRIVÉE DES COUREURS A LILLE. — ON REMARQUE FABER EN TÊTE DU PELOTON

Longwy, 24 juillet. — Aujourd'hui s'est disputée l'avant-dernière étape de cette for- midable épreuve qui se terminera dimanche par une randonnée triomphale de Dunker- que au Parc des Princes.

Le signal du départ fut donné à 3 h 30. Cinquante-cinq courageux combattent vers Dunerque. Le temps est favorable.

Le passage à Lille

Bien avant l'heure prévue par l'horaire, les rues étaient noires de monde et ce n'est qu'à trois heures vingt que l'on signale le passage des premiers coureurs qui, venant de Lonqwy, passèrent à Hellemmes rue Sa- di-Carnot, Fives, rue Pierre-Legrand, jus- qu'à la mairie de Fives (ancienne douane), de là, ils prirent la rue Bernos, puis la rue Lamarck pour atteindre le pont supérieur, avenue Julien Destrée, boulevard Louis XIV, boulevard de la Liberté, pont de la Citadelle, avenue Mathias-Delobel.

Au Pavillon Bleu, à Lambersart, le con- trôle fixe était assuré par M. Liénard, cor- respondant régional de l'Auto.

Le service d'ordre assuré par M. Wat- trelot, commissaire de police et ses deux gardes, fut vite débordé par la foule qui envahit le contrôle.

A 3 h. 30 arrivèrent Pélissier, Faber, Gar- rigou, Thys, Scieur, Lambot, Alavoine, Du- boc, L. Heusghem, Devroye, Cooman, Ros- sius, Charron, Tuytten, Petitjean, Brocco, Trousselier, qui s'attarda un moment avant de repartir, Georget, Baumier, Tiberghien, Botte.

A 3 h. 32, Kircam, Munro.

A 3 h.1 33, Christophe et Borgarello, qui ne put repartir qu'à 4 h. 12, parce qu'il dut faire réparer sa fourche cassée ; à 3 h. 36, L. Engel ; à 3 h. 55, Vandenberghe et Mé- nager ; à 4 h., Bertarelli ; à 4 h. 7, Cru- chon, Godivier ; à 4 h. 8, Everaerts, Nem- pont ; à 4 h. 9, Degy.

Il se passa alors un certain laps de temps avant l'arrivée de nouveaux concurrents ; le suivant en effet, un isolé, qui paraissait bien éprouvé ne se présenta au contrôle qu'après 4 heures et demie.

Voici d'ailleurs l'ordre qui a suivi.

E. Paul, arrivé à 4 h. 35 ; Guyo et Ne- boux, à 4 h 37 ; Alpini, à 4 h. 38 ; Egg, Harquet et Pratesi, à 4 h. 55 ; Deloffre, à 5 heures.

Tous les coureurs partirent vers Lomme, Armentières, Hazebrouck et Dunkerque, ville où se termine l'avant-dernière étape du Tour de France cycliste.

L'arrivée à Dunkerque

Le tour de France cycliste a obtenu à Dunkerque un immense succès. Le nombre des curieux assistant à l'arrivée a été in- calculable. Un service d'ordre magnifique présidait à l'arrivée ; l'infanterie y prenait part, ainsi que la gendarmerie et la police municipale.

Faibert Pélissier et Thys arrivent en pelo- ton en 15 h. 3' 16 s. ; 4e Alavoine en 15 h. 4 m. 37 s. ; 5e Trousselier en 15 h 8 m 33 s. ; 6e Spiessens en 15 h. 8 m. 33 s. ; 7e Tiber- ghien en 15 h. 8 m 33 s. ; 8e Tuytten, 9e Georget, en 15 h. 8 m. 33 s. ; 10e Rossius, en 15 h. 10 m. 13 s. ; 11e Coomens, en 15 h. 10 m. 13 s. ; 12e Duboc, en 15 h. 10 m. 15 s.

Arrivent ensuite : Brocco, Garrigou, Scieur, Charron, Heusghem, Petitjean, Lam- bot, Nunro, Kirkhan, Devroye, Christophe, Baulner, Botte, Engel, Godivier, Egg.

Une pluie diluvienne a trempé les der- niers coureurs qui sont arrivés dans un état lamentable et méconnaissables.

Les fêtes se poursuivent à Dunkerque et malgré le temps inclément, un grand con- cert avec illuminations a eu lieu place Jean-Bart.

Les jeunes bandits de Seclin

DES GAMINS, DE 13 ET 16 ANS, ONT TENTÉ, ENTRE AUTRES CRIMES, D'INCENDIER UNE GARE ET DE FAIRE DÉRAILLER UN EXPRESS POUR VOLER LES VICTIMES DE LA CATASTROPHE QU'ILS AURAIENT PROVOQUÉE.

Joseph Gautier, né à Seclin, journalier, à 19 ans ; Théophile Wasteels, également de Seclin, à le même âge ; Georges Hornain, lui, n'a que 16 ans. Ces tout jeunes gens, ces ge- mins, sont cependant accusés de crimes plus graves que tous ceux dont les auteurs ont été jugés à cette session par le jury du Nord.

Rappelons les faits :

UNE SERIE D'ATTENTATS

Dans le courant des mois de janvier, février et mars 1914, de nombreux vols ou tentatives de vols, un incendie criminel, une tentative de déraillement, étaient commis à Seclin.

Les recherches de la gendarmerie n'avaient pu aboutir à la découverte des coupables.

Or, le 26 mars, l'un des auteurs de ces actes criminels fit des aveux à son frère qui en fit part immédiatement à la gendarmerie. Celle-ci procéda le même jour à l'arrestation des trois coupables : Hornain, Wasteels et Gautier.

LES JEUNES BANDITS AVOUENT

Ces trois individus passèrent des aveux com- plets.

Leurs déclarations corroborées par les dépo- sitions de témoins et par les constats des lieux ont permis de relever à leur charge les faits suivants :

DES VOLS AVEC EFFRACTION

Le 11 janvier, Hornain et Gautier pénétrèrent vers sept heures du soir, après le départ des employés, dans les bureaux de la petite vi- tesse de la gare de Seclin et y dérobèrent une somme de 16 francs.

Ils avaient cassé un carreau pour pénétrer à l'intérieur et avaient forcé trois tiroirs à l'aide d'un outil.

Les employés s'aperçurent du vol le lende- main matin.

Le 15 février, un dimanche, dans l'après- midi, Hornain et Wasteels, après avoir esca- ladé le mur de clôture de l'école des garçons de Seclin, pénétrèrent dans les salles d'étude. Ils fracturèrent un bureau et autres meubles espérant y trouver de l'argent.

Furieux de n'avoir rien trouvé à voler, ils brisèrent ce qui leur tomba sous la main, je- tant de l'encre sur les murs et traçant au cou- teau sur la porte d'une classe les noms de bandits anarchistes.

Dans la nuit du 21 au 22 février, vers dix heures du soir, Hornain et Wasteels essaient de s'introduire dans le bureau de M. Desma- gières, fabricant de sucre à Seclin. Ils brisent le carreau d'une fenêtre, mais au moment où ils vont entrer, ils entendent du bruit et prennent la fuite.

Le 1er mars, vers sept heures du soir, Hor- nain et Wasteels s'introduisent dans le châ- teau de M. d'Herbigny, à Seclin, en escaladant une grille et une fenêtre dont ils avaient cassé le carreau.

Ils forcent deux armoires et dérobent deux montres. Les propriétaires du château étaient absents depuis quelques jours. Le concierge venait de sortir.

UN MONSTRUEUX ATTENTAT

Le 15 mars, vers six heures et demie du soir, Hornain et Wasteels pénètrent sur la voie fer- rée entre Seclin et Phalempin où des répara- tions étaient effectuées.

Les ouvriers avaient laissé leurs outils sur les chantiers.

Wasteels propose de déboulonner les rails pour faire dérailler l'express qui allait passer et pour s'emparer de l'argent des voyageurs qui auraient été victimes de la catastrophe.

Ils commencent par défaire sept boulons et sont dérangés par un employé. Ils recommen- cent quelques instants après à desserrer les boulons des éclisses des rails et sont arrêtés dans leur œuvre par l'arrivée d'un autre em- ployé.

S'ils n'avaient pas été surpris et s'ils avaient eu le temps d'enlever toutes les attaches du rail, le déraillement du rapide était inévita- ble.

UN INCENDIE CRIMINEL

Le 22 mars, vers neuf heures du soir Hor- nain revient, cette fois avec Wasteels, dans les bureaux de la petite vitesse de la gare de Seclin : ils escaladent une fenêtre après avoir cassé un carreau, ils forcent le tiroir d'un bu- reau mais ils ne trouvent rien à voler. Furieux ils pénètrent dans la halle aux marchandises après avoir fracturé la porte de communica- tion et mettent le feu à deux ballots.

Ce commencement d'incendie put être heu- reusement, assez rapidement éteint. Le mon- tant approximatif des dégâts s'est élevé à 500 francs.

Enfin, le 24 mars vers sept heures du soir, à Seclin, Hornain et Wasteels croyant qu'une demoiselle Dorchies était absente de chez elle, décident d'aller voler dans sa maison. A l'aide d'une échelle trouvée dans les environs, ils montent sur le toit et enlèvent un certain nom- bre de pannes, mais voyant qu'ils ne parvien- draient pas ainsi à s'introduire dans la mai- son, ils attendent que Mlle Dorchies, dont ils ont constaté la présence, soit sortie.

Après son départ, ils escaladent la clôture pour arriver dans la cour et approchent de la maison d'habitation. Comme le chien, enfer- mé dans la cuisine, aboyait, Hornain tira, à travers la fenêtre, deux coups de revolver sur lui, sans l'atteindre.

Craignant d'être surpris, ils prirent la fuite.

LES ANTECEDENTS DES JEUNES BANDITS

Gautier, qui n'a participé qu'au vol du 11 janvier à la gare de la petite vitesse de Seclin, a seul des antécédents judiciaires.

Il a été poursuivi deux fois pour infraction à la police des chemins de fer et remis à ses parents. Il a subi deux condamnations pour vol. Il est l'objet de mauvais renseignements et a été traité à l'asile d'aliénés d'Armentières pour excès alcooliques, du 6 novembre 1911 au 27 mars 1912.

Hornain est très mal noté.

On ne fait pas de remarques défavorables sur Wasteels.

LES DEBATS

Cette affaire semble avoir excité plus de curiosité que les précédentes.

La salle à demi-vide lorsqu'on a jugé le belge Vandenbouhede s'est garnie. On re- garde avec curiosité les jeunes bandits as- sis entre les gendarmes au box des accusés.

Hornain, le plus jeune, ne paraît même pas ses seize ans. Il a vraiment l'air con- fus d'un écolier pris en faute. Il est assez correctement vêtu d'un complet noir mais ne porte pas de faux-col. Comme il a les cheveux coupés ras et le cou assez long cela lui fait une bizarre silhouette.

Wasteels, de plus petite taille qu'Hornain, a le teint coloré, les cheveux blonds et des yeux d'un bleu pâle plustôt inexpressifs. Il semble littéralement ahuri.

Gautier est un gros blond à la large car- rure. Il est vêtu d'un costume de velours gris à boutons de métal.

Il a un foulard blanc noué autour du cou.

Les yeux singulièrement bougeurs sont durs sous les épais sourcils blonds.

LES ACCUSÉS S'ACCUSENT EUX-MÊMES

Après l'interrogatoire d'identité et la lec- ture de l'acte d'accusation le président pro- cède à l'interrogatoire des accusés.

Il retrace les crimes qui leur sont repro- chés et leur demande après l'exposé de cha- que fait : « Cela est bien exact », n'est-ce pas ?

Uniformément les trois accusés répon- dent : « Oui, m'sieu le président. »

Pendant toute la durée des débats ils con- serveront cette attitude d'écoliers tancés par leur maître.

Ils confirment tous leurs aveux.

Quand le Président parle de la tentative de déraillement de l'express, le Président demande :

— Qui donc de vous a eu l'idée de faire dérailler le train ?

— C'est Wasteels, Monsieur, dit Hornain.

asteels lève la main, toujours comme un gosse WASTEELS lève la main, toujours com- me un gosse qui veut attirer l'attention :

— Oui, oui, m'sieur le Président, c'est moi !

— Et pourquoi avez vous fait cela, de- mande le président ?

— Je ne sais pas, nous étions ivres, ré- pond Wasteels.

— C'était pour dévaliser les voyageurs qui auraient été tués dans l'accident, répond gentiment Hornain.

Il y a vraiment à se demander si les af- freux gamins ne sont pas inconscients.

Quand on leur parle de la tentative d'in- cendie de la gare de Seclin, Wasteels dit presque joyeusement, semble-t-il :

— Oui, M. le Président, c'est moi qui ai mis le feu.

— Et moi, fait à son tour Hornain, j'ai jeté sur le feu des chiffons que j'ai trouvés.

Les trois jeunes malfaiteurs s'accusent à qui mieux mieux. Ils précisent d'eux-mêmes des détails à leur charge et se contentent de rire.

Aussi l'interrogatoire est-il bientôt terminé et l'on passe à l'audition des témoins.

DES ADMIRATEURS DE BONNOT

Le premier entendu est M. PONCET, ma- réchal-des-logis de gendarmerie qui a pro- cédé à l'enquête après le vol commis à l'é- cole des garçons de Seclin.

M. PONCET dit quel spectacle s'offrit à ses yeux. Les salles d'études avaient été mi- ses à sac par les malfaiteurs. Un buste de la République avait été brisé, des cartes murales déchirées, des bouteilles d'encre brisées sur le mur.

Sur une porte on avait tracé au couteau les noms des bandits de la bande Bonnot.

M. JUMEL, directeur de l'école de garçons dit que sur la porte de sa classe étaient tra- cés en grosses lettres les noms de Garnier, Bonnot, Simentoff, Monier, etc

Au milieu de ces noms on avait fiché un couteau à cran d'arrêt. On avait écrit en outre sur un panneau : « Mort aux superbes écoles... Mort au directeur ! »

— Ce sont vos anciens élèves, n'est pas ? demande M. Stemler. (On sourit.)

— Oui, répond M. Jumel et je n'en suis pas fier !

Hornain, Wasteels et Gautier ne font nulle difficulté pour avouer qu'ils étaient grands admirateurs des bandits tragiques et qu'ils aient cherché à les imiter. Ils vou- laient être de « grands criminels » dont on parle dans les journaux.

— Leur mentalité m'étonne, dit leur an- cien directeur, car ils étaient assez intelli- gents. Il est vrai qu'ils manquaient souvent à l'école.

LA TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT DE L'EXPRESS

Après que M. Allouchery, concierge au château de Seclin a fourni quelques vagues renseignements sur le vol commis chez son patron, M. LEBORGNE Emile, chef de dis- trict au chemin de fer du Nord vient dire comment fut découverte la tentative de dé- raillement de Seclin.

Les jeunes bandits ont trouvé des outils près de la voie.

Ils ont travaillé fort vite.

LE PRESIDENT, à Hornain. — Combien avez-vous mis de temps pour déboulonner le rail ?

— Oh ! dix minutes. »

Les jeunes malfaiteurs ont travaillé com- me les meilleurs ouvriers. Il est certain que si l'on ne s'était pas aperçu de l'attentat une catastrophe terrible aurait pu se produire.

On a dû prendre les plus grandes précau- tions pour faire passer le rapide

M. LIEGEOIS René, chef de gare, dit que les bandits n'avaient plus que quelques boul- ons à enlever pour que le déraillement de l'express se produisit de façon certaine, si l'on ne s'était pas aperçu de leur tentative.

Heureusement les trois jeunes gredins ont été vus en temps. On les a mis en fuite une première fois.

Leur acharnement était tel qu'ils sont re- venus peu après.

Quand on s'est aperçu de leur manœuvre et qu'on les a fait fuir l'express allait ar- river.

On n'a eu que le temps de faire les sig- naux d'arrêt.

LE PRESIDENT. — Eh bien, tout cela est- il exact ? Vous étiez bien décidés à provo- quer le déraillement de l'express ?

Les trois accusés font signe que oui.

LE FEU A LA HALLE DE SECLIN

On évoque ensuite la tentative d'incendie de la halle de la petite vitesse de Seclin.

Si l'on n'avait pas vu en temps les flam- mes, l'incendie allait prendre des propor- tions considérables.

Il est à noter que l'habitation du chef de gare est située à proximité de la halle. Ce détail ,aux termes de la loi, aggrave le fait reproché aux accusés

— Vous vouliez tout faire brûler, n'est-ce pas ? demande-t-on aux accusés.

— Oui, tout ! répondent-ils.

GAUTIER VA MIEUX !

M. Delarue Gaston, gendarme à Seclin, vient relater les détails des enquêtes aux- quelles il a procédé sur divers méfaits des jeunes malfaiteurs.

Il fournit ensuite sur eux de fort médio- cres renseignements.

En parlant de Gautier, il dit : « Celui-là buvait beaucoup, il buvait même tant qu'il est devenu comme fou Il était malade, on a dû l'enfermer à Armentières. »

LE PRÉSIDENT à Gautier. — Et mainte- nant, allez-vous mieux ?

GAUTIER. — Oh ! m'sieu le Président, ça ne va pas toujours bien vous savez... Il m'arrive aussi d'être malade ! »

Le jeune bandit se met à sourire en di- sant cela et rit d'un air satisfait quand le président constate : « En tout cas, vous avez une mine superbe ! »

— Ah ! pour ça, fait-il, je dois dire que ça va mieux ! »

LA COMPAGNIE DU NORD SE PORTE PARTIE CIVILE

La Compagnie du Nord se porte partie ci- vile et demande à la Cour de condamner les accusés à 26 francs, 1138 fr. 20 et 5 fr. de dommages et intérêts et d'ordonner l'affi- chage de l'arrêt dans les gares du réseau du Nord.

La parole est ensuite donnée au ministère public.

Les condamnations

Après un sobre réquisitoire de M. Stem- ber, avocat général, et trois longues plai- doiries